

N° 2024/03

Commune de Saint Paul Cap de Joux**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 8 FEVRIER 204**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 5 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Jean-Philippe MOULY, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Zalifaou BERNÈS.

Excusés : Ernest DURAND, Brigitte BILLOUX.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Plan de Financement & demande de subvention : MAISON PLURI MEDICALE

M. le Maire rappelle la délibération 2023-54 du 30 Novembre 2023 validant la proposition d'honoraire de l'agence Maison Terre d'OC dont le siège social se situe 160-162 Avenue Charles De Gaulle 81 100 Castres en vue de la réalisation du cabinet pluri disciplinaire de santé.

M. le Maire présente l'avant-projet et détaille le plan de financement. Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn :

Dépenses HT		Recettes		
<u>Estimation des travaux</u>				
Base	277 000 €	Etat	35,00%	100 703 €
ADO	4 722 €	Région Occitanie	6,96%	20 000 €
<u>Branchements</u>	6 000 €	Département	29,30%	84 303 €
		Commune	28,74%	82 716 €
TOTAL HT	287 722 €	TOTAL HT		287 722 €
TOTAL TTC	345 266 €	TOTAL TTC		345 266 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet et son plan de financement comme détaillé ci-dessus,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2024,
- Autorise M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote à la majorité

- Accepte la proposition de Donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE



(Signature manuscrite de Laurent Vandendriessche)